

---

## INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE DECONCENTRES - SESSION 2021 -

---

Le registre des inscriptions aux concours déconcentrés de la session 2021 ci-dessous est ouvert :  
du mardi 16 février 2021 à partir de 08h00 au mardi 16 mars 2021 à 12h00 (heure de Guyane).

Les concours susceptibles d'être ouverts dans l'académie de la Guyane au titre de la session 2021 sont :

Filière administrative :

- ✓ Concours interne d'Attaché d'administration de l'Etat ;
- ✓ Concours communs interne et externe de SAENES Classe normale ;
- ✓ Concours interne et externe de SAENES Classe supérieure ;
- ✓ Concours communs d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- ✓ Adjoint administratif sans concours

Filière sociale et de santé :

- ✓ Concours externe et interne d'Assistant(e) de service social ;
- ✓ Concours unique d'infirmier(e)

Les **inscriptions** se feront uniquement sur internet à l'adresse suivante (*via l'application Cyclades*) :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A33&domaine=ATE>

**L'inscription se déroule en trois étapes :**

- La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active ;
- L'inscription ;
- L'édition de la confirmation d'inscription

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affiche. Un numéro d'inscription est alors donné. Votre numéro candidat est celui qui vous a été attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat doit obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

A l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, qui vous informera que des documents sont disponibles dans votre « **espace candidat** ». Le lien d'accès au « portail candidat » vous sera également indiqué.

Votre récapitulatif d'inscription doit être accompagné de toutes les pièces mentionnées au recto de ce document.

Vous devrez nous les retourner **au plus tard le 30 mars 2021 avant 12h00, cachet de la poste faisant foi ou déposer à l'accueil de préférence de 09h00 à 12h00** à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'Académie de Guyane**  
**Division des examens et concours/ Bureau des Concours ATSS**  
**BP 6011**  
**97306 Cayenne Cedex**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre le bureau des concours uniquement à l'adresse mail suivante : [concours@ac-guyane.fr](mailto:concours@ac-guyane.fr)

**ATTENTION: Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.**

**Seule la publication des arrêtés ministériels d'ouverture de concours au journal officiel confirmera l'organisation de ces concours dans l'académie.**